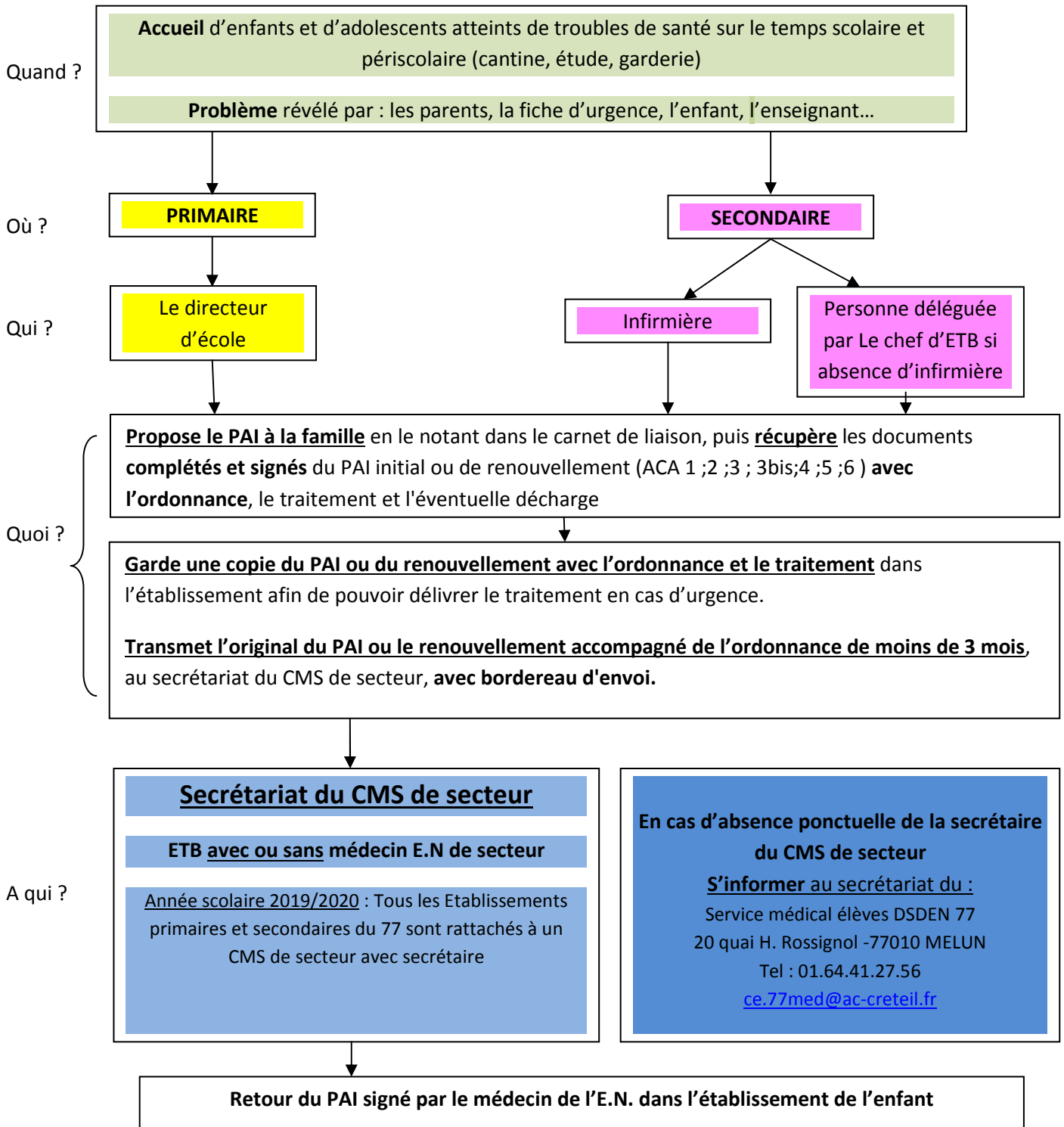


## PROCEDURE DE MISE EN PLACE ET DE SIGNATURE PAR LE MEDECIN DE L'EN D'UN PAI - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020



### APRES VISEE DU MEDECIN DE L'E.N.

- **Les PAI originaux** du primaire sont classés au CMS du secteur scolaire de l'enfant et ceux du second degré au collège ou au lycée
- **Les documents de renouvellement originaux**, signés des parents et accompagnés de l'ordonnance de moins de 3 mois, sont ajoutés au PAI original dans l'établissement primaire ou secondaire. Le CMS en garde une copie (pas de retour signé du MEN)

### ATTENTION : Un PAI initial est à refaire = pas de renouvellement du précédent :

- Si modifications de l'ordonnance ou de la conduite à tenir même minimales,
- Lors de tout **changement d'établissement scolaire**